

2014/.....

Parafe

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

CONSEILLERS EN EXERCICE :		
PRESENTS	:	32
ABSENTS	:	3
POUVOIRS	:	0
INVITÉS	:	32
CONVOQUES LE : 24 MARS 2014		

CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 MARS 2014

L'an deux mil quatorze le vingt huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-François ONETO, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jean-François ONETO, Monsieur Stéphane LAZERME, Madame Josyane MELEARD, Monsieur André BOYER, Madame Christine FLECK, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Pascal FROUIN, Madame Dominique BERNARD, Madame Sarah BENHAMOU, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Luc-Michel FOUASSIER, Madame Edith TROUVE, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Marie TISSIER, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Raymonde FARADE, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Emmanuel COUTHON, Madame Valérie BOURGUIGNON, Monsieur Ziaïn TADJINE, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Karine GUYONNEAU, Monsieur Christophe BOURGES, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Madame Isabelle CROS, Monsieur Jean-Paul CHONION, Madame Anne-Claire DARRE.

ABSENT NON EXCUSE : Dominique LEBRETON, Madame Monique GRALL, Monsieur Bruno WITTMAYER.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, Monsieur André BOYER secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1. Il a été procédé à l'installation du Conseil Municipal conformément au procès verbal de séance dûment affiché.
2. Monsieur André BOYER a été désigné Secrétaire de Séance.
3. Il a été procédé à l'élection du Maire conformément au procès verbal de séance dûment affiché.
4. Détermination du nombre d'Adjoints conformément au procès verbal de séance dûment affiché.
5. Il a été procédé à l'élection des Adjoints conformément au procès verbal de séance dûment affiché.
6. La fixation du nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale a été fixée à 7 membres délibération adoptée par :
 - ✓ **29 VOIX POUR** : Monsieur Jean-François ONETO, Monsieur Stéphane LAZERME, Madame Josyane MELEARD, Monsieur André BOYER, Madame Christine FLECK, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Pascal FROUIN, Madame Dominique BERNARD, Madame Sarah BENHAMOU, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Luc-Michel FOUASSIER, Madame Edith TROUVE, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Marie TISSIER, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Raymonde FARADE, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Emmanuel COUTHON, Madame Valérie BOURGUIGNON, Monsieur Ziain TADJINE, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Karine GUYONNEAU, Monsieur Christophe BOURGES, Madame Isabelle DUPUIT.
 - ✓ **3 ABSTENTIONS** : Madame Isabelle CROS, Monsieur Jean-Paul CHONION, Madame Anne-Claire DARRE.
7. Il a été procédé à l'élection des Conseillers au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au sein du Centre Communal d'Action Sociale

FAIT A OZOIR-LA-FERRIERE LE 29 MARS 2014

LE MAIRE,
JEAN-FRANÇOIS ONETO.

